

Le deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme LAMAURE à M. GERGAUD  
Mme DONADIEU à Mme GAUTHERIE  
Mme EL HARMOUCHI à M. ZIAT  
M. MATHA à M. LAFFENÊTRE  
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER  
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD  
M. QUÉRY à Mme DUMAS  
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	20/03/2024

**ABSENTE EXCUSÉE :** Mme EL BASRI

**ABSENTS :** MM. DUMORTIER - GUIBRETEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MAZÈRE

**DÉLIBÉRATION 2024-04-07 – CONTRAT DE LOCATION POUR UN VÉHICULE DE TYPE POIDS LOURD**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le camion de type poids lourds pour le service voirie de la commune est en fin de vie et qu'il y a nécessité de le remplacer soit par un achat soit en location de longue durée.

Monsieur le Maire explique que la commune a opté pour une location sur une durée de 72 mois, incluant l'assurance et tous les frais de maintenance et d'entretien. L'achat d'un poids lourd aurait obligé la commune à mobiliser une somme importante empêchant d'autres investissements en 2024.

Le montant de la location du véhicule de type poids lourd 7 tonnes TRI BENNE est de 1 261.00 € HT par mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le contrat de location pour un véhicule de type poids lourd pour le service voirie tel que décrit ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout document afférent à ce dossier.

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240402-2024\_04\_07B-DE  
Reçu le 03/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre  
Pour extrait conforme,  
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 3 avril 2024  
Monsieur le Maire

